

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **524/2024/DAF**  
**Conseil d'administration du 20 décembre 2024**

**Sujet : Budget initial 2025**

**Article 1 : Comptabilité budgétaire**

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les autorisations du BI 2025 suivantes :

Les autorisations d'emplois s'élèvent à : 1850,23 ETPT dont :

- Sous plafond Etat : 1632,40
- Hors SCSP : 217,83

Les autorisations d'engagements s'élèvent à 205 439 217 € dont :

- 150 066 914 € en personnel,
- 41 880 877 € en fonctionnement,
- 13 491 426 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à 202 750 412 € dont :

- 150 066 914 € en personnel,
- 37 921 064 € en fonctionnement,
- 14 762 434 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 195 161 258 €

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève donc à – 7 589 154 €.

**Article 2 : Comptabilité patrimoniale**

Le résultat prévisionnel de – 2 534 573 €.  
La Capacité d'Auto Financement s'élève à 2 465 427 €.  
Le fonds de roulement prévu est de 16 658 806 €.  
La trésorerie prévisionnelle s'élève à 19 795 338 €.

Les tableaux règlementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants : 24  
Pour : 20  
Contre : 1  
Abstention : 3

Fait à Limoges, le 20 décembre 2024

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2024.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 20 décembre 2024.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2025**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
	Permanents	Titulaires	En ETP	(1)	En ETP	(2)	Global	(3)
Enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	CDI	750,13	750,13	5,70	12,70	750,13	82,89
	Non permanents	CDD	3,50	3,50	117,14	82,29	9,20	196,21
			156,44	156,44	122,84	94,99	273,58	817,32
	<b>Sitotal EC</b>		<b>910,07</b>	<b>910,07</b>			<b>1032,91</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>								<b>0,00</b>
BIATSS	Permanents	Titulaires	538,22	538,22			538,22	538,22
		CDI	70,19	70,19	12,70	12,70	82,89	82,89
	Non permanents	CDD	113,92	113,92	82,29	82,29	196,21	196,21
	<b>Sitotal BIATSS</b>		<b>722,33</b>	<b>722,33</b>	<b>94,99</b>	<b>94,99</b>	<b>817,32</b>	<b>817,32</b>
	<b>Totaux</b>		<b>1 632,40</b>	<b>1 632,40</b>	<b>217,83</b>	<b>217,83</b>	<b>1 850,23</b>	<b>1 850,23</b>
	<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>		<b>1 645,00</b>	<b>1 645,00</b>				

**Note sur les modalités de renseignement du tableau**

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETP en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))  
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)



**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires BI 2025

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		Montants BI 2025	
		AE	CP
<b>DEPENSES</b>			
	Personnel	<b>150 066 914 €</b>	<b>150 066 914 €</b>
	dont contributions employeur au CAS Pension	45 719 405 €	45 719 405 €
	Fonctionnement	<b>41 880 877 €</b>	<b>37 921 064 €</b>
	Investissement	<b>13 491 426 €</b>	<b>14 762 434 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>205 439 217 €</b>	<b>202 750 412 €</b>
	<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		-

		Montants BI 2025	
		RE	
	Recettes globalisées	<b>165 132 494 €</b>	
	Subvention pour charges de service public	139 568 749,00	
	Autres financements de l'Etat	33 000,00	
	Fiscalité affectée	1 000 000,00	
	Autres financements publics	3 210 939,00	
	Recettes propres	21 319 806,00	
	<b>30 028 764 € Recettes fléchées*</b>		
	2 247 059 € Financements de l'Etat fléchés		
	24 497 977 € Autres financements publics fléchés		
	3 283 728 € Recettes propres fléchées		
	<b>195 161 258 € TOTAL DES RECETTES (C)</b>		
	<b>7 589 154 € SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>		

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



Tableau 3 - EPSC  
Dépenses par destination et recettes par origine BI 2025

	Personnel		Fonctionnement et intervention		Dépenses de fonctionnement		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>D1 Dépenses Programmes 150 et 231</b>	<b>149 649 414 €</b>	<b>149 649 414 €</b>	<b>41 503 477 €</b>	<b>37 442 920 €</b>	<b>13 117 826 €</b>	<b>14 412 695 €</b>	<b>204 270 717 €</b>	<b>201 505 029 €</b>	<b>149 649 414 €</b>	<b>149 649 414 €</b>
Formation initiale et continue	100 914 902 €	100 914 902 €	9 590 066 €	8 720 851 €	1 801 891 €	1 621 701 €	112 306 859 €	111 257 454 €	100 914 902 €	100 914 902 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	51 008 567,00	51 008 567,00	5 303 984,00	4 863 380,00	974 559,00	877 102,00	57 287 110,00	56 749 049,00	51 008 567,00	51 008 567,00
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	49 975 335,00	49 975 335,00	4 065 082,00	3 658 571,00	827 332,00	744 599,00	54 767 749,00	54 279 505,00	49 975 335,00	49 975 335,00
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	31 000,00	31 000,00	221 000,00	198 900,00	0,00	0,00	252 000,00	229 900,00	31 000,00	31 000,00
D105 - Bibliothèques et documentation	0,00	0,00	1 244 000,00	1 118 600,00	0,00	0,00	1 244 000,00	1 118 600,00	0,00	0,00
D106 - Recherche universitaire	4 675 224,00	4 675 224,00	3 013 404,00	2 712 063,00	689 000,00	618 300,00	8 375 628,00	8 005 587,00	4 675 224,00	4 675 224,00
D107 - Recrct univ phys chimie	3 692 903,00	3 692 903,00	3 741 804,00	3 367 627,00	1 183 477,00	1 065 131,00	8 618 184,00	8 125 661,00	3 692 903,00	3 692 903,00
D108 - Recrct univ phys chimie	1 360 589,00	1 360 589,00	461 060,00	414 955,00	798 312,00	719 480,00	2 619 961,00	2 484 024,00	1 360 589,00	1 360 589,00
D111 - Recrct univ science homme	257 116,00	257 116,00	393 235,00	353 910,00	43 500,00	39 150,00	693 861,00	650 176,00	257 116,00	257 116,00
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0,00	0,00	32 300,00	29 070,00	0,00	0,00	32 300,00	29 070,00	0,00	0,00
D114 - Immobilier	0,00	0,00	9 620 700,00	8 658 630,00	5 293 511,00	7 369 913,00	14 913 211,00	16 028 543,00	0,00	0,00
D115 - Pilotage et support	38 748 680,00	38 748 680,00	13 406 908,00	12 068 214,00	3 311 135,00	2 980 020,00	55 466 723,00	53 794 914,00	38 748 680,00	38 748 680,00
D201 - Aides directes aux étudiants	417 500,00 €	417 500,00 €	377 600,00 €	478 144,00 €	0,00	0,00	348 739,00 €	1 245 383 €	417 500,00 €	417 500,00 €
D202 - Aides indirectes	0,00	0,00	10 000,00	9 000,00	0,00	0,00	10 000,00	9 000,00	0,00	0,00
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	417 500,00	417 500,00	229 400,00	344 944,00	368 600,00	345 239,00	1 015 500,00	1 107 683,00	417 500,00	417 500,00
D3 Autres programmes	0,00	0,00	138 000,00	124 200,00	5 000,00	4 500,00	143 000,00	128 700,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 50 066 914 €</b>	<b>1 50 066 914 €</b>	<b>41 880 877 €</b>	<b>37 921 064 €</b>	<b>13 491 426 €</b>	<b>14 762 434 €</b>	<b>205 439 217 €</b>	<b>202 750 412 €</b>	<b>1 50 066 914 €</b>	<b>1 50 066 914 €</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>										

Tableau des recettes par origine (obligatoire)  
Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Subvention pour charges de service public		Recettes globalisées		Recettes de fonctionnement		Recettes filiales		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Subvention pour charges de service public	139 568 749,00	139 568 749,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	139 568 749,00	139 568 749,00
Droits d'inscription	0,00	0,00	0,00	0,00	3 194 889,00	0,00	0,00	0,00	3 194 889,00	3 194 889,00
Formation continue diplômés propres VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	679 915,00	0,00	0,00	0,00	679 915,00	679 915,00
Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
Contrats et prestataires de recherche hors ANR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valorisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANR investissements d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	1 07 289,00	0,00	2 876 534,00	0,00	2 876 534,00	2 876 534,00
ANR hors investissements d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 174,00	0,00	4 783 674,00	0,00	4 896 848,00	4 896 848,00
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0,00	0,00	0,00	0,00	133 615,00	0,00	12 219 602,00	0,00	13 553 217,00	13 553 217,00
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	3 578 130,00	0,00	3 678 130,00	3 678 130,00
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	13 311 102,00	0,00	970 544,00	0,00	14 281 646,00	14 281 646,00
Concédations - Fonds propres, réserves, dons et legs	0,00	0,00	1 000 000,00	34 000,00	800,00	0,00	0,00	0,00	1 000 800,00	1 000 800,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	13 311 102,00	0,00	0,00	0,00	13 311 102,00	13 311 102,00
<b>Total</b>	<b>139 568 749 €</b>	<b>139 568 749 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>3 210 939 €</b>	<b>21 319 806 €</b>	<b>2 247 059 €</b>	<b>24 497 977 €</b>	<b>2 876 534 €</b>	<b>195 161 258 €</b>	<b>195 161 258 €</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>										
										<b>7 589 154 €</b>

NB1 : La désignation du compte 103 - Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)  
NB2 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. La mention des comptes PGC à vocation à donner une indication sur la nature des recettes à mentionner.





**TABLEAU 4**  
Equilibre financier BI 2025

<b>BESOINS</b>		<b>FINANCEMENTS</b>	
	Montants BI 2025	Montants BI 2025	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 589 154 €	- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) :			Nouveaux emprunts (capital) :
Nouveaux prêts (capital) :	6 000 €	6 000 €	Remboursements de prêts (capital) :
Depôts et cautionnements (b1)			Depôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 900 000 €	3 750 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2*(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>11 495 154 €</b>	<b>3 756 000 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)</b>		<b>7 739 154 €</b>	<b>PRLÈVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)</b>
dont Abonnement de la trésorerie fléchée (a)***	4 346 360 €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abonnement de la trésorerie non fléchée (d)		12 085 514 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>11 495 154 €</b>	<b>11 495 154 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

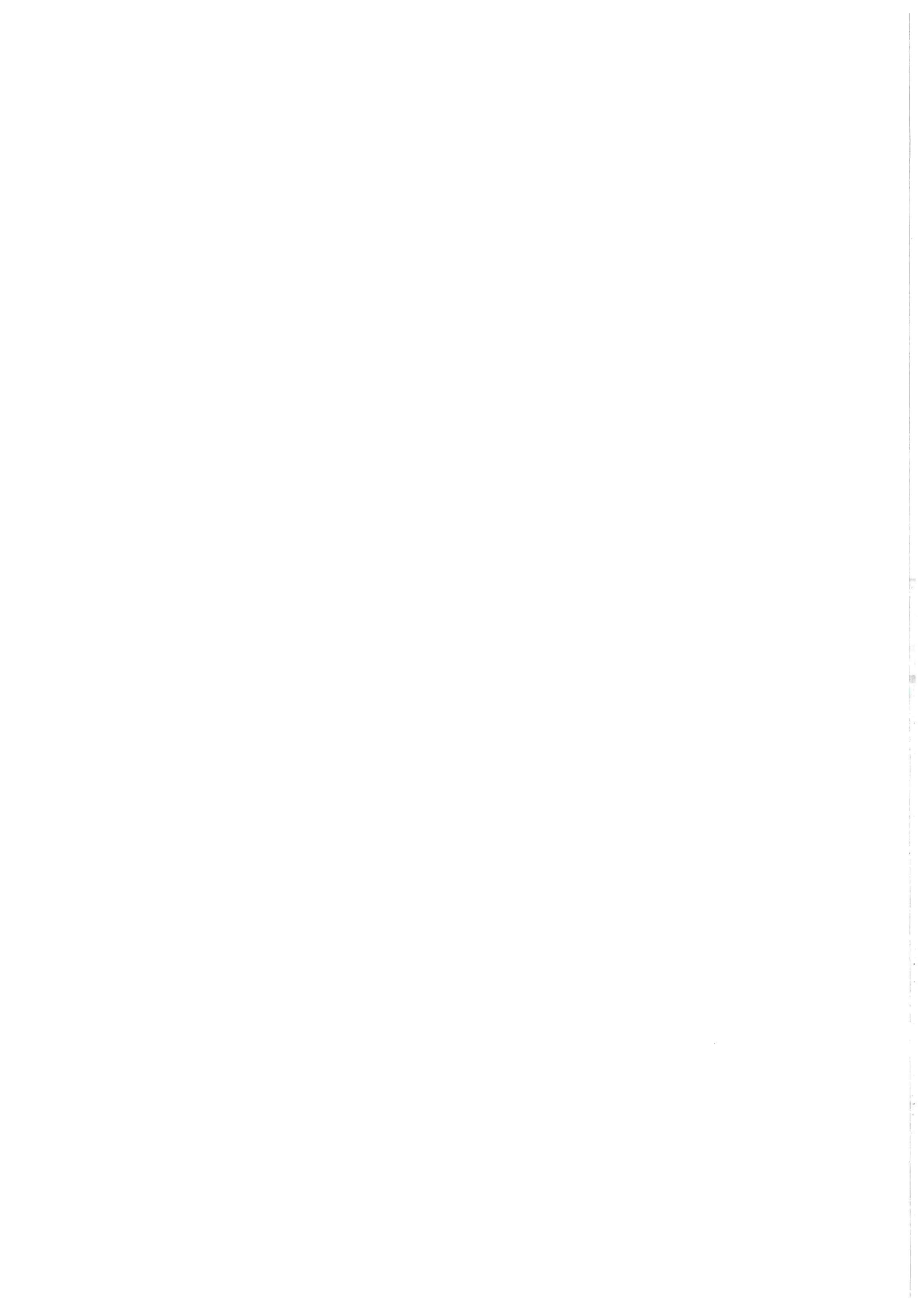
(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"  
 (\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"  
 (\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :  
 - se détermine par différence entre (1) et (2),  
 - se décompose en (a) et (d),  
 - s'explique par D, (b), (c), (e).

Décomposition de la variation de trésorerie = différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)



**TABLEAU 5**  
Opérations pour compte de tiers BI 2025

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellés	Budget initial 2025	
			Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	46711	Aide à la mobilité internationale	1 900 000,00 €	1 950 000,00 €
TVA	445	TVA	2 000 000,00 €	1 800 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 900 000,00 €</b>	<b>3 750 000,00 €</b>

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une



**TABEAU 6**  
Situation patrimoniale BI 2025

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants BI 2025	PRODUITS	Montants BI 2025
Personnel	148 416 178 €	Subventions de l'Etat	139 568 749 €
	dont charges de pensions civiles*	Fiscalité affectée	1 000 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	55 530 944 €	Autres subventions	31 023 994 €
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	29 819 806 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>203 947 122 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>201 412 549 €</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>- €</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>2 534 573 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>203 947 122 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>201 412 549 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants BI 2025
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 2 534 573 €</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 500 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement vites au résultat de l'exercice	8 500 000 €
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>2 465 427 €</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants BI 2025	RESSOURCES	Montants BI 2025
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	2 465 427 €
		Financement de l'actif par l'Etat	2 247 059 €
Investissements	14 319 561 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 634 535 €
		Autres ressources	- €
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	10 347 021 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>14 319 561 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 347 021 €</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>		<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>3 972 540 €</b>

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants BR3 2024	Montants BI 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)		-3 972 540
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)		3 766 614
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*		-7 739 154
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 603 035	16 630 495
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 901 656	-3 135 042
Niveau de la TRESORERIE	27 504 691	19 765 537

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



TABLEAU 7  
Plan de trésorerie BI 2025

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL de la trésorerie annuelle
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	27 504 691	53 404 447	39 728 555	30 692 487	56 243 189	41 708 669	30 225 412	63 368 797	49 033 655	37 625 349	48 937 356	37 013 597	165 132 494
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	38 449 062	1 400 000	4 210 640	39 982 062	2 850 000	1 800 000	44 874 673	1 100 000	2 700 000	24 335 312	2 400 000	1 030 745	139 568 749
Subvention pour charges de service public	37 849 062			37 849 062			42 935 313			20 935 312			33 000
Autres financements de l'état				33 000									1 000 000
Fiscale affectée	100 000	200 000	710 640	300 000	350 000	300 000	289 360	100 000	500 000	400 000	200 000	110 939	3 210 939
Autres financements publics	500 000	500 000	500 000	1 800 000	2 500 000	1 500 000	150 000	1 000 000	2 200 000	3 000 000	2 200 000	1 10 939	21 319 806
Recettes propres	500 000	1 200 000	3 550 000	3 550 000	1 380 000	3 800 000	2 725 000	1 075 000	4 750 000	3 350 000	3 625 000	2 083 764	30 028 764
<b>Recettes budgétaires flechées</b>	350 000	1 900 000	100 000	200 000	700 000	150 000	100 000	50 000	400 000	100 000	300 000	147 059	2 247 059
Financements de l'état flechés		1 500 000	3 000 000	1 000 000	500 000	3 500 000	2 500 000	850 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	1 647 977	24 497 977
Autres financements publics flechés		400 000	450 000	230 000	180 000	150 000	125 000	175 000	350 000	250 000	325 000	298 728	3 283 728
<b>Recettes propres flechées</b>	350 000	400 000	493	493	458	497	0	994	580	575	0	930	6 000
<b>Opérations non budgétaires</b>	450	530	493	493	458	497	0	994	580	575	0	930	6 000
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital	450	530	493	493	458	497	0	994	580	575	0	930	6 000
Depôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	140 000	160 181	1 212 800	150 078	454 142	402 575	343 064	85 751	246 002	175 983	227 803	151 621	3 750 000
TVA encaissée	60 000	80 181	132 800	70 078	374 142	322 575	263 064	15 751	166 002	95 983	147 803	71 621	1 800 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	80 000	80 000	1 080 000	80 000	80 000	80 000	80 000	70 000	80 000	80 000	80 000	80 000	1 950 000
Autres encaissements d'opérations gérées en compte													0
<b>TOTAL</b>	38 939 512	3 460 711	8 973 933	41 562 633	4 684 600	6 003 072	47 942 737	2 261 745	7 686 582	27 861 870	6 252 803	3 277 060	198 917 258
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Enveloppes hors recettes flechées</b>	11 755 000	15 220 000	15 440 000	13 890 000	15 020 000	15 200 000	12 325 023	15 605 000	15 300 000	14 400 000	15 500 000	17 412 985	177 068 008
Personnel	11 300 000	11 300 000	12 100 000	11 300 000	11 300 000	12 100 000	11 435 023	11 300 000	12 100 000	11 300 000	11 300 000	12 500 000	139 335 023
Fonctionnement	375 000	3 000 000	2 500 000	2 100 000	3 200 000	3 000 000	300 000	4 300 000	2 200 000	2 500 000	3 500 000	4 008 525	30 383 525
Investissement	80 000	920 000	840 000	480 000	520 000	700 000	590 000	5 000	1 000 000	600 000	700 000	904 460	7 349 460
<b>Depenses sur recettes flechées</b>	1 120 000	1 740 000	2 150 000	1 570 000	3 879 500	1 945 000	2 040 000	989 000	3 463 000	1 705 000	2 355 000	2 725 904	25 682 404
Personnel	900 000	910 000	880 000	850 000	1 030 000	890 000	960 000	870 000	890 000	820 000	850 000	881 891	10 731 891
Fonctionnement	95 000	330 000	485 000	540 000	1 859 500	380 000	570 000	105 000	1 290 000	320 000	720 000	843 039	7 537 539
Investissement	125 000	500 000	785 000	180 000	990 000	675 000	510 000	14 000	1 283 000	565 000	785 000	1 000 974	7 412 974
<b>Opérations non budgétaires</b>	400	300	500	420	650	650	0	600	950	600	0	930	6 000
Emprunts : remboursements en capital													0
Prêts : décaissements en capital	400	300	500	420	650	650	0	600	950	600	0	930	6 000
Depôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	194 157	176 303	419 501	551 511	318 970	340 679	434 329	2 087	341 138	444 263	321 562	355 500	3 900 000
TVA décaissée	74 157	56 303	279 501	361 511	128 970	150 679	244 329	2 087	151 138	254 263	131 562	165 500	2 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	120 000	120 000	140 000	150 000	190 000	190 000	190 000	0	190 000	190 000	190 000	190 000	1 900 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte													0
<b>TOTAL</b>	13 069 557	17 136 603	18 010 001	16 011 931	19 219 120	17 486 529	14 799 552	16 586 687	19 108 088	16 549 863	18 176 562	20 485 319	208 656 412
<b>SOLDE DU MOIS</b>	25 869 855	-13 675 892	-9 036 088	25 550 702	-14 534 520	-11 483 257	33 143 385	-14 334 942	-11 408 506	11 312 007	-11 923 759	-17 218 259	-7 739 154
<b>SOLDE CUMULE</b>	53 574 646	39 698 754	30 662 686	56 213 388	41 678 868	30 195 611	63 538 996	49 004 054	37 595 548	48 907 555	36 983 796	19 765 537	4 346 360
													-150 000

dont trésorerie sur op. non budgétaires

dont trésorerie flechée





**TABLEAU 8**  
Opérations liées aux recettes fléchées BI 2025

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Suivi des opérations liées aux recettes fléchées \***

	Antérieures à N non dénouées	2025	2026	2027	2028
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		<b>- 3 066 523</b>	<b>1 279 837</b>	<b>- 2 031 969</b>	<b>2 273 963</b>
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>113 841 958</b>	<b>30 028 764</b>	<b>12 953 861</b>	<b>13 497 058</b>	<b>4 972 049</b>
Financements de l'État fléchés	18 796 042	2 247 059	1 600 000	1 602 500	250 000
Autres financements publics fléchés	66 486 463	24 497 977	11 173 015	11 668 568	4 371 584
Recettes propres fléchées	28 559 452	3 283 728	180 846	225 990	350 465
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>116 908 480</b>	<b>25 682 404</b>	<b>16 265 667</b>	<b>9 191 126</b>	<b>8 925 147</b>
Personnel					
AE=CP	40 886 788	10 731 891	5 044 436	2 820 094	2 860 192
Fonctionnement					
AE	29 321 460	8 375 044	2 738 284	2 077 870	3 813 031
CP	26 481 201	7 537 539	2 796 339	2 128 032	4 053 956
Investissement					
AE	53 705 533	5 121 637	4 000 263	2 054 000	2 011 000
CP	49 540 491	7 412 974	8 424 892	4 243 000	2 011 000
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>- 3 066 523</b>	<b>4 346 360</b>	<b>- 3 311 806</b>	<b>4 305 932</b>	<b>- 3 953 099</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Équilibre financier" en (a)

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Auto-financement des opérations fléchées (d)</b>					
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>					
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice</b>	<b>- 3 066 523</b>	<b>1 279 837</b>	<b>- 2 031 969</b>	<b>2 273 963</b>	<b>- 1 679 136</b>
<b>(a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>					



TABELLA 9

Main financial statement table with columns: Descrizione, Importo in Euro, and various sub-categories. Includes rows for 'OPERAZIONI ORDinarie' and 'OPERAZIONI straordinarie'.

Summary table with columns: Descrizione, Importo in Euro, and various sub-categories. Includes rows for 'OPERAZIONI straordinarie' and 'OPERAZIONI ORDinarie'.



TABLEAU 10  
Opérations plurimodales - Prévions BI 2025

Opération	Natures	Prévions Coût total de l'opération	Prévions N (BI + BR)		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP	
			AE ouvertes < N	Compt AE < N	Rapports ou Régularisations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE < N	CP ouvert	CP nouveau	Total CP < N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2	AE prévues en N+3	CP prévues en N+3
Programme plurimodal d'IV	Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	42 824 564,58	38 430 131,12	38 380 452,12	0,00	525 200,00	0,00	525 200,00	11 189 558,17	1 070 505,10	1 209 110,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Programme plurimodal d'IV	42 824 564,58	38 430 131,12	38 380 452,12	0,00	525 200,00	0,00	525 200,00	11 189 558,17	1 070 505,10	1 209 110,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Contrats de Recherche	Financement	39 542 926,02	26 626 304,14	26 626 304,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	14 652 473,09	11 998 469,79	11 998 469,79	0,00	2 660 289,00	0,00	2 660 289,00	8 691 155,46	1 188 000,00	1 294 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats de Recherche	39 542 926,02	26 626 304,14	26 626 304,14	0,00	2 660 289,00	0,00	2 660 289,00	8 691 155,46	1 188 000,00	1 294 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Contrats de formation continue	Financement	14 668 919,51	1 619 220,43	1 619 220,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	6 869 096,20	5 136 000,00	5 136 000,00	0,00	1 733 096,20	0,00	1 733 096,20	5 008 000,00	2 080 000,00	2 443 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats de formation continue	14 668 919,51	1 619 220,43	1 619 220,43	0,00	1 733 096,20	0,00	1 733 096,20	5 008 000,00	2 080 000,00	2 443 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Contrats d'enseignement	Financement	28 509 958,43	18 792 105,89	18 792 105,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	4 522 597,87	3 178 274,95	3 178 274,95	0,00	1 344 322,92	0,00	1 344 322,92	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats d'enseignement	28 509 958,43	18 792 105,89	18 792 105,89	0,00	1 344 322,92	0,00	1 344 322,92	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Financement	128 19 465,15	8 457 705,44	8 457 705,44	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	23 898 507,83	13 018 563,83	13 018 563,83	0,00	6 150 000,00	0,00	6 150 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Programme plurimodal d'IV	128 19 465,15	8 457 705,44	8 457 705,44	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00

Opération	Natures	Prévions Coût total de l'opération	Prévions N		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP		Prévions N (BI + BR) CP	
			AE ouvertes < N	Compt AE < N	Rapports ou Régularisations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE < N	CP ouvert	CP nouveau	Total CP < N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2	AE prévues en N+3	CP prévues en N+3
Programme plurimodal d'IV	Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	128 19 465,15	4 627 705,44	4 627 705,44	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00
	Total Programme plurimodal d'IV	128 19 465,15	4 627 705,44	4 627 705,44	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00
Contrats de Recherche	Financement	39 542 926,02	23 403 502,36	23 403 502,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	14 652 473,09	10 870 912,00	10 870 912,00	0,00	3 388 999,96	0,00	3 388 999,96	2 442 524,84	3 872 633,36	4 443 000,00	4 443 000,00	4 443 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats de Recherche	39 542 926,02	23 403 502,36	23 403 502,36	0,00	3 388 999,96	0,00	3 388 999,96	2 442 524,84	3 872 633,36	4 443 000,00	4 443 000,00	4 443 000,00	0,00	0,00	0,00
Contrats de formation continue	Financement	14 668 919,51	30 289 872,82	30 289 872,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	6 869 096,20	15 604 422,61	15 604 422,61	0,00	1 733 096,20	0,00	1 733 096,20	5 008 000,00	2 080 000,00	2 443 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats de formation continue	14 668 919,51	30 289 872,82	30 289 872,82	0,00	1 733 096,20	0,00	1 733 096,20	5 008 000,00	2 080 000,00	2 443 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Contrats d'enseignement	Financement	28 509 958,43	18 792 105,89	18 792 105,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	4 522 597,87	3 178 274,95	3 178 274,95	0,00	1 344 322,92	0,00	1 344 322,92	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	0,00	0,00	0,00
	Total Contrats d'enseignement	28 509 958,43	18 792 105,89	18 792 105,89	0,00	1 344 322,92	0,00	1 344 322,92	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	1 338 289,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Financement	128 19 465,15	77 638 972,23	77 638 972,23	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00
	Financement de l'Etat	23 898 507,83	13 018 563,83	13 018 563,83	0,00	6 150 000,00	0,00	6 150 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	4 810 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Programme plurimodal d'IV	128 19 465,15	77 638 972,23	77 638 972,23	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	3 119 000,00	4 842 247,49	5 691 110,00	5 691 110,00	5 691 110,00	0,00	0,00	0,00



**Tableau 12**

**Tableau de synthèse budgétaire et comptable**

		Stocks
1	Niveau initial de restes à payer	49 779 409
2	Niveau initial du fonds de roulement	20 603 035
3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-6 901 656
4	Niveau initial de la trésorerie	27 504 691
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	13 112 775
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 391 916
5	Autorisations d'engagement	206 439 217
6	Résultat patrimonial	-2 534 573
7	Capacité d'autofinancement (CAF)	2 465 427
8	Variation du fonds de roulement	-3 972 540
9	Opérations bilancielles non budgétaires	SENS
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-
	Cautions et dépôts	+/-
10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS
	Variation de stocks	+/-
	Production immobilisée	+/-
	Charges sur créances irrécouvrables	+/-
	Produits divers de gestion courante	+/-
11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-
12	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-
13	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-7 589 154
	Recettes budgétaires	195 161 258
	Crédits de paiement ouverts	202 750 412
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-150 000
15	Variation de la trésorerie = 12 + 13	-7 739 154
	dont variation de la trésorerie fléchée	4 346 360
	dont variation de la trésorerie non fléchée	-12 085 514
17	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	3 766 614
18	Restes à payer	2 688 805
19	Niveau final de restes à payer	52 468 214
20	Niveau final du fonds de roulement	16 630 495
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 135 042
	Niveau final de la trésorerie	19 765 537

Stocks

Flux de l'année

Stocks







Université  
de Limoges

Direction des Achats et des Finances  
Projet suivi par Adil RKIBI

## PROJET DE BUDGET INITIAL – 2025

PROJET DE BUDGET INITIAL – 2025 .....	1
I- LE CONTEXTE .....	2
II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2025 .....	4
a. Orientations globales .....	4
b. Dépenses .....	7
c. Recettes .....	8
III- LA MASSE SALARIALE.....	9
IV- PROJECTION ET INTERPRETATION .....	14
V- SYNTHESE .....	15

## I- LE CONTEXTE

L'université de Limoges entame son troisième exercice budgétaire post plan de retour à l'équilibre financier (PREF) qui a été adopté en date du 22 décembre 2017 partant de l'exercice 2018 à l'exercice 2022.

Forte de cette expérience, la situation financière a permis à l'établissement de faire face aux incertitudes et autres évolutions conjoncturelles survenues au cours des exercices 2022 et 2023.

Cette situation se retrouve dans l'évolution de l'ensemble des indicateurs du dernier compte financier (2023) :

- Le solde budgétaire de + 6,70 M€ ;
- Le résultat est de + 1,31 M€ ;
- Le fonds de roulement de 23,10 M€ soit 49 jours de charges décaissables ;
- Le BFR de -7,77 M€ ;
- La trésorerie de 30,87 M€.

Ainsi, le fonds de roulement, gage de la capacité de l'établissement à faire face aux investissements futurs, est passé de 28,04M€ fin 2021 à 23,10 M€ fin 2023. Comme l'a montré le budget rectificatif n°2 (BR2) de 2024 approuvé par le Conseil d'Administration (CA) en date du 30 septembre dernier, une dégradation de ces indicateurs est prévue pour l'année 2024 en raison des différents éléments conjoncturels que sont la hausse du coût de l'énergie et de l'inflation, non compensée sur l'exercice ainsi que les orientations budgétaires nationales. (cf. tableau de synthèse en dernière partie du document).

### Au niveau de la dépense :

**Concernant la masse salariale :** la masse salariale fait l'objet d'une attention toute particulière, en raison de son poids prépondérant dans l'ensemble des dépenses de l'établissement.

Par ailleurs la non compensation du coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui génère un accroissement mécanique de la masse salariale de l'ordre de 1M€ par an et la revalorisation des grilles indiciaires en 2024 (+ 5 points d'indice par agent, soit + 1,5 M€), limitent la marge de manœuvre sur les autres dépenses.

De plus, la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) depuis 2022 contribue à ce constat par son impact financier, parce qu'une partie n'est pas compensée (Volet C2).

Il convient donc de continuer à améliorer le pilotage de la masse salariale en optant pour une vision pluriannuelle.

**Sur le volet des investissements,** l'action de l'établissement reste principalement liée à l'activité recherche et aux opérations immobilières.

Le budget 2025 prévoit 13,52M€ d'AE et 14,80M€ de CP concernant des opérations immobilières (travaux et maintenance) programmées et la réalisation par l'université de projets majeurs (OmegaHealth, INFRANUM et des investissements pédagogiques).

**S'agissant du fonctionnement,** l'établissement subit une inflation désormais structurelle très forte concernant les prix de l'Energie (électricité et chauffage), les matières premières, les composants électroniques, les dépenses de fluides, l'entretien et la maintenance.

### **Au niveau des recettes :**

Sans pré-notification reçue, la subvention pour charge de service public correspond au même montant que la notification intermédiaire du 5 juillet 2024 (139 658 749€). Cette prévision fera l'objet d'un ajustement lors du premier budget rectificatif 2025 suivant la notification initiale qui sera faite en début d'exercice 2025.

Comme indiqué dans la lettre de cadrage 2025, le budget initial 2025 acte, face à l'incertitude des calendriers de versement, une ouverture équivalente aux encaissements de l'année 2023.

Il est à noter que les avances consenties par divers financeurs devront donner lieu à décaissement lors de la réalisation des programmes fléchés au titre desquels elles ont été consenties.

Le projet de budget initial 2025 s'efforce de maintenir le difficile équilibre permettant d'allier un niveau d'investissement satisfaisant, tout en honorant les engagements stables sur la masse salariale, sans restreindre le budget alloué à la recherche (qui gère une enveloppe budgétaire de 20 M€), et à la formation tout en mettant l'accent sur le pilotage.

## II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2025

### a. Orientations globales

#### La politique RH

Tout en restant prudente au regard du GVT, la politique RH inscrite dans le budget 2025 s'attache être en cohérence avec la situation financière de l'université et le plafond d'emploi fixé par l'Etat. La campagne d'emplois des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS répond aux besoins.

#### Taux de validation des demandes de publication

Variation des Publications	Nouvelles Vacances confirmées 2022-2023	Publications 2022-2023	Taux de publication 2022-2023	Nouvelles Vacances confirmées 2023-2024	Publications 2023-2024	Taux de publication 2023-2024
Enseignants Second Degré :	9	9	100%	16	11+1*	69%
Enseignants Chercheurs :	29	17	59%	30	22+1*	77%
BIATSS :	34	24	71%	25	21+6*	84%
Total :	72	50	69%	71	54+8*	76%

Variation des Publications	Nouvelles Vacances confirmées 2024-2025	Publications 2024-2025	Taux de publication 2024-2025
Enseignants Second Degré :	19	15	79%
Enseignants Chercheurs :	37+4*	27+4*	73%
BIATSS :	41+2*	38+1+1*	90,2%
Total :	97+6*	80+1+5*	81,4%

\* Reports non comptabilisés dans le taux de publication

En effet, la campagne d'emploi 2025 est marquée par une hausse une de 38,7% par rapport à celle du 2024 en passant de 62 (dont 8 reports) postes publiables à 86 postes (dont 5 reports).

#### L'investissement

Le budget 2025 prévoit des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 13,52 M€ en AE et à 14,80 M€ en CP. Celle-ci sont notamment portées sur les postes suivants :

La capacité d'investissement de la Direction du patrimoine sera maintenue avec 5,17 M€ en AE et 7,26 M€ en CP. Ce niveau du budget permet de terminer les opérations déjà engagées et d'assurer les opérations en cours.

Le budget de la direction des Systèmes d'Information (DSI) connaît une contraction par rapport à l'année 2024 en s'établissant à 783 k€ en AE et 705 k€ en CP. Ce budget permet de terminer les opérations déjà engagées dans le cadre de la phase 2 du projet CPER- INFRANUM.

L'investissement pédagogique, porté principalement par les composantes, s'élève à 2,12 M€ en 2025. Tandis que l'investissement de la recherche s'élève à 3,41 M€. Ce qui présage une amélioration en termes de capacité de renouvellement et de la CAF.

## *Le handicap*

La convention entre l'établissement et le Comité local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est en cours de discussion pour la période 2025 à 2028. Cette convention permettra de soutenir notamment les dépenses concernant l'amélioration de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Toutefois, en 2025, le montant des dépenses prévues dans ce cadre a été budgétisé à hauteur de 104 k€ en AE et 117 k€ en CP.

Cette subvention est complétée par un budget alloué par l'établissement au titre de l'aménagement des postes à hauteur de 45 k€ en AE et 40 k€ en CP tant en investissement qu'en fonctionnement et d'une enveloppe de 200 k€ en AE et 180 k€ en CP pour l'accessibilité.

## *Le fonctionnement*

Le budget initial 2025 acte 41,93 M€ d'AE pour le bon fonctionnement de l'université avec une incertitude relative à l'inflation en 2025, une inquiétude concernant la pénurie des matières premières qui risquent d'entraver le fonctionnement des composantes et des services, et sur la compensation de l'Etat.

## *La commande publique*

La politique achat public de l'établissement modifiée, approuvée lors du Conseil d'Administration du 25 octobre dernier, fixe les objectifs attendus de performance relatifs à l'ensemble du processus achat, allant de la définition du besoin, à la passation des marchés jusqu'à l'exécution optimale des contrats.

Elle s'inscrit dans la politique globale de l'établissement et considère les achats en termes de respect de la législation, mais également en termes de gains économiques et qualitatifs pouvant être réalisés par l'université tout en incluant les critères environnementaux portés par le plan de sobriété.

## *Plan de sobriété*

Le plan de sobriété mis en œuvre suite à la circulaire du 24 septembre 2022 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, demeure en vigueur. Dans le cadre du schéma directeur TES qui sera voté au conseil d'administration, une stratégie pluriannuelle et un plan d'actions, dont le plan de sobriété fait partie, seront mis en œuvre à partir de 2025.

Les objectifs d'économie retenus sont les suivants :

- de 10% sur nos consommations d'électricité et de gaz ;
- Concernant les **déplacements des personnels** :
  - ✓ Les agents publics utilisant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant par trajet.
  - ✓ Pour les grandes distances, il convient de privilégier le train à l'avion,
  - ✓ Entre le domicile et le travail, il convient de privilégier l'utilisation des transports en commun, du covoiturage ou du vélo à assistance électrique.

- Concernant les **durées d'utilisation des matériels**, il convient de les allonger et de les recycler pour d'autres utilisations (plus particulièrement pour le matériel informatique), d'inciter étudiants et personnels à prendre soin du mobilier et des matériels et de mutualiser au niveau de l'université les matériels non utilisés.
- Concernant les **attributions de marchés**, il convient d'augmenter les critères environnementaux dans les cahiers de charges et augmenter la cotation sur ces critères.

### Opérations à destination des étudiants

Du côté des filières en tension, les recrutements d'enseignants titulaires sont privilégiés afin de limiter le nombre de contractuels et de vacataires, et de garantir un meilleur accompagnement des étudiants. Sur ce point, le tutorat étudiant sera aussi renforcé.

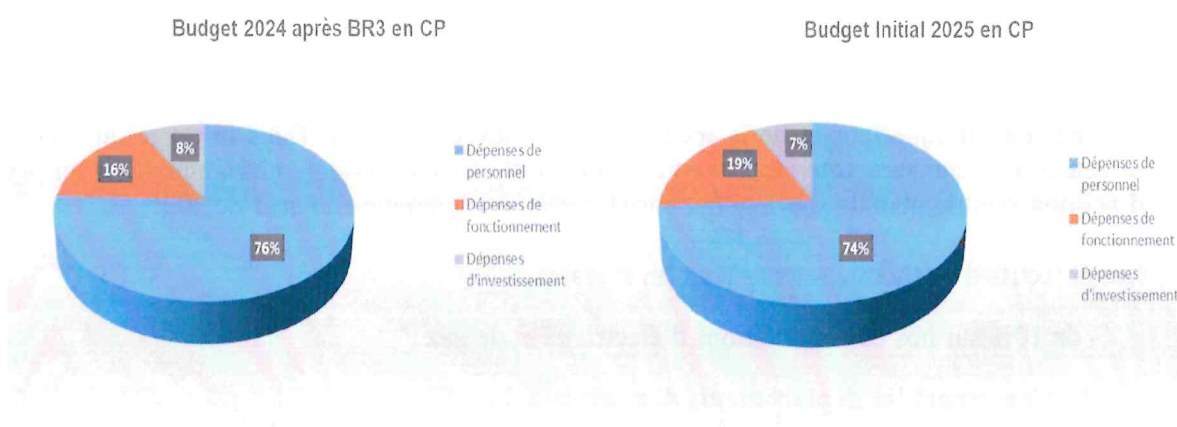
Les crédits relatifs à la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui n'ont pu être utilisés en totalité entre 2020 et 2024 feront l'objet d'une reprogrammation sur l'année 2025. Au total, la CVEC permettra de soutenir financièrement et de développer les activités engagées par les étudiants.

Par ailleurs, ces crédits permettront de développer de nouvelles initiatives et de maintenir celles qui sont déjà engagées dans quatre grands domaines suivants :

- Santé
- Art, culture et patrimoine
- Sport et bien-être
- Accueil des étudiants

### La structure finale des dépenses

Entre le budget rectificatif N°3 de l'exercice 2024 et le budget initial (BI) 2025, la répartition des crédits par enveloppe se présente telle que l'indiquent les graphiques ci-dessous.



Par rapport au BR3 2024, la structure des dépenses a peu évolué. La part de la masse salariale passe de 76% à 74%. La part de l'investissement reste stable se stabilisant à hauteur de 7%, tandis que le fonctionnement connaît une légère croissance (+ 3%).

Cette prévision est en ligne avec le compte financier 2023, et donc plus prudente que celle présentée au BR3 2024.

## b. Dépenses

Les enveloppes limitatives par grande masse sont comme suit :

DEPENSES						
	Montants CF 2023		BR3 2024		BI 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	139 937 962 €	139 937 962 €	147 233 435 €	147 233 435 €	150 066 914 €	150 066 914 €
Fonctionnement	33 082 298 €	30 890 982 €	39 007 049 €	31 922 428 €	41 880 877 €	37 921 064 €
Investissement	8 853 738 €	12 229 622 €	43 999 153 €	15 469 407 €	13 491 426 €	14 762 434 €
<b>Total dépenses</b>	<b>181 873 998 €</b>	<b>183 058 566 €</b>	<b>230 239 637 €</b>	<b>194 625 270 €</b>	<b>205 439 217 €</b>	<b>202 750 412 €</b>

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

**La masse salariale prévue est de 150,12 M€ (explications point III).**

**Les dépenses de fonctionnement :** Les principales enveloppes en fonctionnement se situent notamment sur les postes suivants :

Fonctionnement	2025	
	AE	CP
DPI	8 970 000 €	8 073 000 €
Recherche	8 309 503 €	7 478 555 €
Formation Continue	1 348 355 €	1 213 518 €
CFA	6 942 869 €	6 276 873 €
DSI	1 276 500 €	1 148 850 €
Services Centraux	6 417 509 €	5 775 756 €
Service Commun de Reprographie	220 000 €	198 000 €
CVEC	213 900 €	330 994 €
Pôle International	1 528 261 €	1 436 937 €
Collège des Ecoles Doctorales	218 000 €	196 200 €
Composantes	6 435 980 €	5 792 381 €
<b>Totaux</b>	<b>41 880 877 €</b>	<b>37 921 064 €</b>

**Les dépenses d'investissement :** Les principales enveloppes en investissement se situent notamment sur les postes suivants :

Investissement	2025	
	AE	CP
DPI	5 175 000 €	7 264 153 €
Recherche	3 412 289 €	3 071 061 €
Formation Continue	88 398 €	79 558 €
CFA	694 557 €	625 101 €
DSI	783 500 €	705 150 €
Services Centraux	866 430 €	779 786 €
Service Commun de Reprographie	- €	- €
CVEC	368 600 €	345 239 €
Pôle International	15 500 €	13 950 €
Collège des Ecoles Doctorales	- €	- €
Composantes	2 087 152 €	1 878 436 €
<b>Totaux</b>	<b>13 491 426 €</b>	<b>14 762 434 €</b>

### c. Recettes

Les prévisions de recettes enregistrées dans le cadre de ce budget initial se décomposent comme suit :

	CF 2023	BR3 2024	BI 2025
<b>Nature des recettes</b>			
<b>Recettes globalisées</b>	<b>163 673 803 €</b>	<b>162 919 674 €</b>	<b>165 180 996 €</b>
Subvention pour charges de service public	141 068 707 €	139 568 749 €	139 568 749 €
Autres financements de l'Etat	214 579 €	310 000 €	33 000 €
Fiscalité affectée	1 235 163 €	1 288 200 €	1 000 000 €
Autres financements publics	3 475 021 €	3 413 950 €	3 289 441 €
Recettes propres	17 680 333 €	18 338 775 €	21 289 806 €
<b>Recettes fléchées*</b>	<b>26 115 730 €</b>	<b>28 517 427 €</b>	<b>29 980 262 €</b>
Financements de l'Etat fléchés	2 575 950 €	1 454 856 €	2 247 059 €
Autres financements publics fléchés	15 174 348 €	24 347 587 €	24 544 475 €
Recettes propres fléchées	8 365 432 €	2 714 984 €	3 188 728 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 789 533 €</b>	<b>191 437 100 €</b>	<b>195 161 258 €</b>

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

La prévision de recettes, au global, diminue de 3,72 M € par rapport aux prévisions 2024.

Voici les principales enveloppes par origines de recette :

Origine des recettes	RE 2025
SCSP	139 568 749 €
Etat et Collectivités territoriales	11 200 960 €
Europe	3 735 245 €
CFA	11 276 628 €
Formation continue	3 065 227 €
Taxe d'apprentissage	679 915 €
CVEC	1 000 000 €
AUTRES	24 634 534 €

- **La prévision de SCSP** n'évolue pas en l'absence de pré-notification pour l'exercice 2025.
- **Les autres financements de l'Etat** regroupent l'ensemble des financements et subventions reçus des ministères hors SCSP (Notamment le financement CPER Etat : 2,15 M€, autres financements de l'Etat : 127 k€).
- **Les Autres financements publics** regroupent, entre autres, les financements régionaux (17,60 M€), de l'ANR (4,88 M€), les financements européens (3,73 M€).



- **Les recettes propres** regroupent toutes les ressources liées à la formation continue et à l'apprentissage (14 M€), ainsi que l'ensemble des financements conventionnés hors projets spécifiques et les droits d'inscription (4 M€).

Il est à noter que la taxe d'apprentissage en 2024 « hors quota » a enregistré une recette de 906 k€ (situation arrêtée au 26/11/2024), ce qui marque une augmentation d'environ 23% par rapport à 2023 (recette de 739 k€). Cette augmentation est due notamment à la campagne de communication réalisée par les composantes de l'établissement mais aussi à la pleine application de la réforme de la gestion des taxes d'apprentissage suivant les dispositions réglementaires de 2019.

Le travail de fiabilisation des recettes propres inscrites au budget initié par l'établissement reste en vigueur.

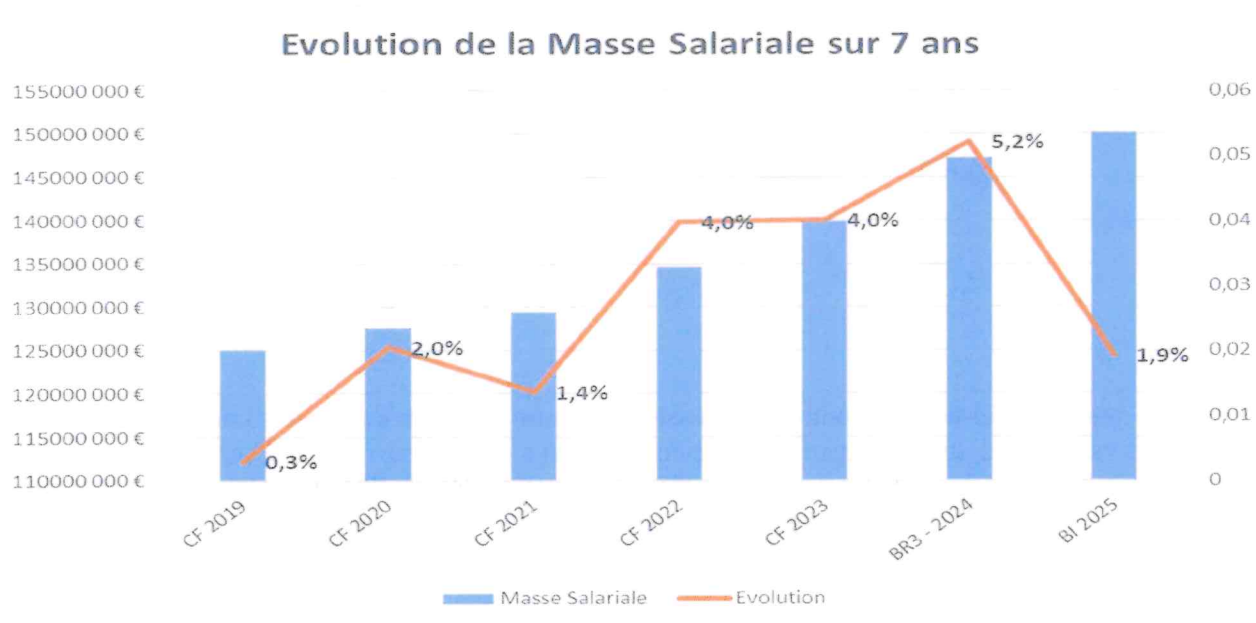
Ces recettes feront également l'objet d'une révision lors du premier BR 1 2025.

### III- LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est constituée :

- Des emplois rémunérés sur la subvention versée par l'Etat (plafond 1),
- Des emplois rémunérés sur ressources propres (plafond 2).

#### *L'historique des évolutions de la masse salariale*

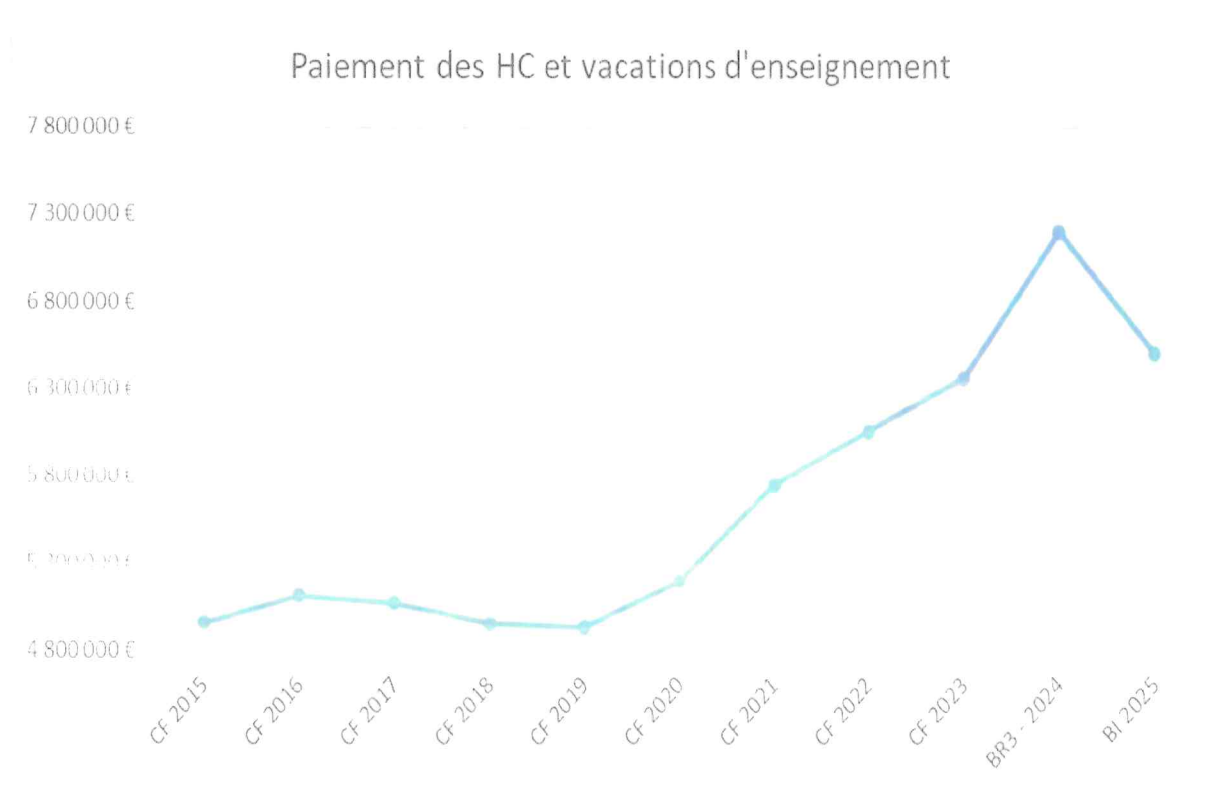


La masse salariale en 2025 connaîtra une augmentation de 1,9% par rapport aux projections de l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique par :

- Des facteurs exogènes :
  - ✓ Le GVT solde
  - ✓ Les mesures catégorielles financées (PPCR, revalorisation forfaitaire des doctorants contractuels, LPR)
  - ✓ Financements loi ORE, réforme des études de santé...
  - ✓ Mesures en faveur du pouvoir d'achat : Mesures « Guérini »

- Des Facteurs endogènes :
  - ✓ Les politiques indemnitaires
  - ✓ La révision de la cartographie de la RIFSEEP
  - ✓ Les effets année pleine des campagnes d'emplois non financés
  - ✓ Le volet C2 du RIPEC non compensé

En 2024, les effets de la campagne ATER et enseignants second degré de la campagne d'emplois 24-25 a impacté respectivement le premier et le dernier semestre. Ainsi, l'exercice 2025 est celui qui constatera réellement l'effet année pleine de la campagne d'emplois 24-25.



Le graphique ci-dessus montre une baisse du volume financier des heures complémentaires et des vacances d'enseignement amorcée en 2016 qui s'est poursuivie jusqu'en 2019. La mise en place de l'outil de suivi des heures complémentaires SAGHE fin 2019 a enclenché un rattrapage rapide des passifs sociaux liés aux paiements d'HC. Ainsi, en 2021, 43% des paiements concernaient des HC effectuées les années précédentes (2M€).

Les cours complémentaires et vacances d'enseignement ont particulièrement augmenté en 2021 (+550k€ par rapport à 2020 et +750 k€ par rapport au BI). Cette évolution est constante en 2022 (+ 388k€ par rapport à 2021 et + 257 k€ par rapport au BI) mais également en 2023 (+304k€ par rapport à 2022 et + 362k€ par rapport au BI).

L'orientation validée dans le cadre de la lettre de cadrage budgétaire a pour ambition d'encadrer le recours aux heures complémentaires et vacances afin d'endiguer l'évolution annuelle de ces dernières. Ainsi, la projection portée par le BI 2025 retrace cette volonté et prévoit une enveloppe de 6,5 M€.

## *Les principaux facteurs d'accroissement de la masse salariale en 2025*

- **Le GVT solde : + 1 M€**

Il est composé du GVT positif, résultant des évolutions de carrières, et du GVT négatif, mesuré par l'écart entre la rémunération des entrants et celle des sortants.

- **Revalorisation du CAS Pensions : + 2,2 M€**

Suivant les orientations nationales, le CAS Pensions (régime de retraite des Fonctionnaires) est revalorisé de 4 points (passant de 74,6% à 78,6%). Cette revalorisation impacte le budget sans compensation de l'état.

- **Schéma d'emploi des agents titulaires : + 700 k€**
- **Schéma d'emploi des agents contractuels : + 350 k€**

Correspond à la valorisation des flux entrants des agents contractuels sur postes vacants.

- **LPR : + 650 k€**

La poursuite de la mise en œuvre de la LPR impactera la masse salariale sur la partie indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants second degré (+566 k€).

Parmi les autres lignes avec un impact moins significatif : les mesures pour le classement des jeunes chercheurs (+56 k€) et le repyramidage des enseignants-chercheurs (+ 28 k€)

- **Repyramidage 2023 des personnels ITRF (repyramidage de C en B) : +87 k€**
- **Revalorisation des contrats doctoraux : +107 k€**

Cette mesure prend en compte la revalorisation à 2 100 € brut mensuel hors charges patronales de tous les contrats en année pleine à compter du 1er janvier 2024 (+63 k€) et l'extension en année pleine des créations de nouveaux contrats doctoraux de la rentrée 2023 (+44 k€)

- **Soutien à la création de chaires de professeurs juniors : +38 k€**

Cette mesure correspond à l'extension en année pleine des créations de chaires de professeurs juniors 2023

- **La protection sociale complémentaire : + 18 k€**

Depuis le 1er Janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier d'un remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Cette participation de 15 euros par mois est destinée à couvrir une partie des frais de santé.

- **Augmentation automatique du SMIC du 01/11/2024 : + 65 k€**

Les agents contractuels rémunérés sur la base du SMIC ont vu leur rémunération revalorisée à en novembre 2024 (revalorisation du SMIC horaire de 2%). L'impact en année pleine de cette mesure sera constaté sur l'exercice 2024.

➤ **Mesures catégorielles : + 110 k€**

Les personnels ESAS (Professeurs Agrégés, Enseignants du Secondaire...) verront leur rémunération revalorisée suivant accords nationaux (+ 358€ à compter du 01/01/2025).

*Les principales variations de la masse salariales entre 2021 et 2025*

	2022	2023	2024	2025
<b>Hausse du point d'indice de juillet 22 (3,5%)</b>	1 918 327 €	1 918 327 €		
<b>Hausse du point d'indice de juillet 23 (1,5%)</b>		685 985 €	785 985 €	
<b>Revalorisation Echelle indiciaire (+5 points)</b>			1 371 969 €	
<b>Mesures Guerrini</b>	80 625 €	826 786 €	280 982 €	<b>350 000 €</b>
<b>Dont GIPA</b>	80 625 €	153 893 €	2 276 €	
<b>Dont PEPA</b>		412 893 €	8 706 €	
<b>Dont Revalorisation des personnels ESAS</b>		260 000 €	270 000 €	<b>350 000 €</b>
<b>Régime Indemnitaires des Enseignants</b>	3 090 636 €	3 187 649 €	3 538 321 €	<b>3 682 348 €</b>
<b>Dont RIPEC C2 (non financé)</b>		335 399 €	336 670 €	<b>346 670 €</b>
<b>Dont Régime Indemnitaires des ESAS</b>	363 631 €	378 721 €	686 167 €	<b>696 167 €</b>
<b>Régime indemnitaire BIATSS</b>	3 017 360 €	3 094 714 €	3 150 239 €	<b>3 218 973 €</b>
<b>Participation à la PSC</b>	145 755 €	154 005 €	162 354 €	<b>162 354 €</b>
<b>Remboursement Domicile - Travail</b>	14 707 €	17 854 €	40 273 €	<b>40 273 €</b>
<b>Forfait Mobilités Durables</b>		17 185 €	68 598 €	<b>68 598 €</b>
<b>Forfait Télétravail</b>	28 425 €	27 054 €	47 364 €	<b>47 364 €</b>
<b>Impact des campagnes d'emplois</b>	915 000 €	808 000 €	523 000 €	<b>600 000 €</b>
<b>Politique de remplacement</b>	133 000 €	477 000 €	165 000 €	<b>350 000 €</b>
<b>CAS Pension</b>				<b>2 200 000 €</b>
	<b>9 343 835 €</b>	<b>11 214 558 €</b>	<b>10 134 084 €</b>	<b>10 719 909 €</b>
<b>Compensations de l'Etat</b>	<b>8 242 797 €</b>	<b>9 867 988 €</b>	<b>8 234 222 €</b>	<b>7 242 253 €</b>
<b>Coût supporté par l'Université</b>	<b>1 101 038 €</b>	<b>1 346 570 €</b>	<b>1 899 862 €</b>	<b>3 477 656 €</b>

Le tableau ci-dessus présente les principaux éléments de variation de la masse salariale sur plafond Etat (P1) entre les années 2021 et 2025. Sur cette période, la masse salariale prise en compte sur plafond P1 augmente de 17,15 M€ en passant de 120,52 M€ (compte financier 2021) à une estimation de 137,67 M€ au BI 2025.

Cette évolution est liée aux éléments suivants :

- La revalorisation des rémunérations des agents (en juillet 2022, juillet 2023 et janvier 2024) : ces revalorisations successives de la rémunération des agents titulaires ont entraîné une variation de la masse salariale de l'établissement à hauteur de 4,08 M€. Face à cette augmentation, la compensation partielle de l'Etat n'a pour sa part qu'évoluer de 1,19 M€. Soit un impact sur le budget de l'université de 2,89 M€.
- Les mesures en faveur du pouvoir d'achat (GIPA et mesures Guerini) : ces mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires a induit une variation de la masse salariale à hauteur de 360 k€. Les compensations allouées par l'Etat n'ont ici permis de neutraliser que la seule moitié des mesures Guerini, soit 100 k€. Ainsi le budget de l'université a supporté environ 260 k€.
- Le régime indemnitaire des enseignants et des enseignants-chercheurs : ce régime, revu notamment par la mise en œuvre du RIPEC en 2022 qui a connu une évolution de 2,34

M€. Ce régime indemnitaire n'est à ce jour compensé à l'exception du volet C2 qui n'est pas financé. Cette évolution impacte l'établissement à hauteur de 984 k€.

- Le régime indemnitaire des personnels BIATSS : ce régime évolue continuellement depuis la mise en œuvre du RIFSEEP et des révisions triennales (dans le cadre de rendez-vous salariaux). L'évolution de cette enveloppe est établie à 472 k€ sur la période 2021-2025. Ce régime indemnitaire n'est que partiellement compensé (environ 200 k€) et laisse à la charge du budget de l'établissement la variation de 272 k€.
- Les forfaits sociaux (Forfait Mobilités Durables, Remboursement Domicile-Travail et participation à la PSC) : ces forfaits ont une évolution modérée sur la période 2021 – 2025 qui s'établit à 282 k€. La SCSP intègre dans ce cadre une compensation de la PSC (jusqu'en 2025) et d'une partie du remboursement Domicile-Travail et laisse à la charge de l'établissement l'intégralité du Forfait Mobilités Durables. Ainsi, 119 k€ impactent le budget de l'établissement.
- La revalorisation du CAS pensions (directive en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025) : suivant les orientations nationales, l'Etat souhaite revaloriser le taux de cotisation au CAS Pensions de 4 points (évolution de 74,6% à 78,6%). Cette disposition entraine un coût non compensé pour l'établissement de 2,2 M€.
- La politique RH de l'établissement (Campagnes d'emploi et Schémas d'emploi) : ces dispositions à l'initiative de l'établissement ne bénéficient d'aucune compensation de l'état. Elles sont à la charge exclusive de l'établissement et impactent le budget à hauteur de 1,1 M€

Les évolutions de la masse salariale non compensées par la Subvention Pour Charge de Service Public ont ainsi été prises en charge par l'établissement à hauteur de 7,83 M€. Ce montant a directement été prélevé sur le Fonds de Roulement de l'Etablissement.

#### IV- PROJECTION ET INTERPRETATION

##### Trajectoire des grands indicateurs financiers

Situation patrimoniale	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation	Budget 2024 après BR3	BI 2025
Résultat net	-1 703 593 €	4 119 947 €	-1 510 065 €	1 308 407 €	104 100 €	-2 534 573 €
Capacité d'autofinancement	2 036 323 €	8 199 794 €	4 587 111 €	6 218 282 €	6 104 100 €	2 465 427 €
Niveau de Fonds de roulement	24 181 734 €	28 038 192 €	22 608 781 €	23 102 714 €	20 631 346 €	16 630 495 €
Niveau Besoin en fonds de roulement	3 473 221 €	2 215 393 €	1 415 687 €	- 7 769 948 €	- 6 903 146 €	- 3 135 042 €
Niveau de Trésorerie	20 708 513 €	25 822 799 €	21 193 094 €	30 872 662 €	27 534 492 €	19 765 537 €
<b>Comptabilité budgétaire</b>						
Recettes encaissées	152 411 021 €	187 844 421 €	180 638 125 €	189 789 533 €	191 437 100 €	195 161 258 €
Dépenses de personnel	127 655 153 €	129 401 407 €	134 543 935 €	139 937 962 €	147 233 435 €	150 066 914 €
Dépenses de fonctionnement	22 272 262 €	26 177 680 €	32 915 373 €	30 890 982 €	31 922 428 €	37 921 064 €
Dépenses d'investissement	9 871 780 €	11 601 987 €	16 632 174 €	12 229 622 €	15 469 407 €	14 762 434 €
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-7 388 173 €</b>	<b>20 663 347 €</b>	<b>- 3 453 357 €</b>	<b>6 730 967 €</b>	<b>- 3 188 169 €</b>	<b>- 7 589 154 €</b>

## V- SYNTHÈSE

La situation patrimoniale reflète l'effet des efforts entrepris entre 2018 et la fin 2022, en matière de retour à l'équilibre financier et ce malgré la dégradation du résultat pour l'année 2022 en raison d'éléments conjoncturels (hausse du point d'indice, hausse du coût de l'énergie et des matières premières, inflation latente).

Ce fonds de roulement important, condition indispensable pour retrouver des marges de manœuvre, trouve pleinement sa justification aujourd'hui. Il permet de déployer les investissements immobiliers et pédagogiques prévus, alors même que les recettes attendues pour ces opérations ne sont pas équivalentes, en même temps qu'il permet aussi d'accélérer les investissements réalisés dans les composantes et d'envisager un programme pluriannuel d'investissements.

La prévision de fonds de roulement se maintient à un niveau satisfaisant (16,66M€ représentant 31 jours de charges décaissables). Ce niveau relativement important doit être pondéré par le niveau des restes à engager et à payer sur les opérations pluriannuelles : des décaissements sont à prévoir dans les années à venir. Ces décaissements correspondent aux engagements pris auprès des financeurs ayant versé des avances (Investissements, contrats de recherche, FEDER, CPER, PIA).

Les autorisations de dépenses du budget 2025 augmentent de 4% en CP alors que les prévisions de recettes augmentent pour leur part de 2% par rapport aux prévisions 2024. Il en résulte un solde budgétaire négatif de 7,59 M€. Ce solde est lié au décalage relatif aux décaissements des opérations de recherche et d'investissement et à l'évolution de la masse salariale.

Le niveau de la trésorerie (19,79M€) marque une contraction par rapport à l'année 2024. Il permet de couvrir 37 jours de charges décaissables. Cette trésorerie est désormais gagée à hauteur de 88% (17,5 M€ de trésorerie fléchée).

Sans compensation de cette inflation et des mesures salariales (partiellement compensées), un prélèvement important devrait à nouveau être opéré sur le fonds de roulement de l'université au détriment de la politique d'investissement et susceptible de fragiliser à court terme l'équilibre financier de l'université.

Cette situation marque un fait historique. En effet, depuis 2018 l'établissement a consenti des efforts pour générer le fonds de roulement et la trésorerie nécessaires pour assumer sa stratégie et absorber son fonctionnement global. Or, des mesures conjoncturelles (le coût de l'énergie, les mesures sociales, le point d'indice, le CAS pensions, etc.) ont obéré cette dynamique.

En retraitant les éléments conjoncturels non compensés des trois dernières années notamment :

- Les mesures salariales 7,83M€,
- Le surcoût de l'énergie 6 M€,

Sans éléments conjoncturels, la trésorerie de l'université aurait été gagée à hauteur 50%, permettant de mettre une œuvre un plan pluriannuel d'investissement.

Consciente de son rôle structurant comme opérateur de l'Etat, l'université ne peut désormais assumer ce rôle de solidarité au détriment de la mission de service public dont elle est la garante.

La masse salariale, et en particulier les heures complémentaires et les vacances, doit être maintenue sous contrôle permanent, étant donné la part importante qu'elle représente par rapport à l'ensemble des dépenses décaissables de l'établissement.

**Adil RKIBI**

Directeur des Achats et des Finances

Isabelle Klock-Fontanille,  
La Présidente de l'Université de Limoges



Limoges, le 12 décembre 2024,

